

RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE LA MEUSE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Meuse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts : en Meuse et pour 2022, forte évolution à la baisse (-15%) du nombre de dossiers déposés pour un repli de près de 4% en région Grand est et -6.5% au plan national. Quant au dossiers redépôts, et pour le département, le taux progresse de 4 points à 47.7% , tendance inverse à l'évolution régionale et nationale (42.9% et 43.2%)

Recevabilité et orientation :

Le niveau d'orientation dans le délai légal s'affiche à 99.4% (tout proche de l'indicateur (France). Au plan de la recevabilité, en 2022 en Meuse, on note une croissance continue des décisions d'irrecevabilité (7.3% l'an dernier). Cet indicateur est certes plus élevé qu'en région mais il progresse également en Grand Est (5.1%) et en France (5.2%). L'absence de bonne foi est très largement (2/3) le motif principal. Il convient toutefois de relativiser compte tenu de la faible volumétrie de dossiers traités.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Concernant les décisions d'orientation prises en 2022, la Commission de la Meuse se place dans les mêmes tendances que celles constatées au niveau régional et au plan national : 56.7% (réaménagement de dettes), 43% en RP sans LJ et 0.3% en PRP avec LJ

Mesures pérennes et mesures provisoires

L'analyse des solutions pérennes pour le département montre une relative stabilité à 78.4%, position identique au niveau de la région. On note un nouveau repli au plan national (76.3% à 74.6%)

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Partage des bonnes pratiques (en visio)
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	12	Prévention des expulsions
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 4 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 39</i>	La procédure et le budget
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 6</i>	Soutien éducation financière
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	AG de la FBF	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Nombreuses actions	

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

4 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 39 travailleurs sociaux. *(En l'absence de toute action, supprimer l'alinéa)*

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Complétude non exhaustive du dossier conduisant les débiteurs à déclarer des dettes en cours de procédure, ralentissant d'autant le traitement de leur dossier ou se soldant par un redépôt dès validation de la mesure
- Dépôt de dossiers de surendettement par des couples séparés disposant d'un bien immobilier ou de crédits communs. Souvent, l'une des parties ignore son actif potentiel et plus souvent son devoir de solidarité sur les crédits d'autant plus lorsqu'un jugement de divorce a prononcé la répartition des anciennes charges communes.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Débiteurs ne sollicitant pas d'accompagnement alors qu'ils éprouvent des difficultés de compréhension (suite courriers de la commission par exemple)
- Contestations régulières des débiteurs qui jugent le calcul de la capacité de remboursement retenue trop élevée alors qu'ils n'ont pas indiqué au secrétariat, en temps voulu, le changement de leur situation.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Interrogations fréquentes de notaires pour connaître la situation et l'endettement des débiteurs lors de la vente d'un bien immobilier. Lorsque le secret professionnel leur est opposé, il est parfois mal compris.
- Difficultés d'acceptation de la procédure pour les bailleurs privés en cas d'effacement de leur créance qui peut fréquemment les basculer, eux-mêmes, dans des difficultés.

Le 07/09/2023

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	396	336	- 15%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43.7%	47.7%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6.7%	4.3%	
Dossiers décidés recevables par la commission	375	302	- 19%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	12.5%	10.3%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	30	24	- 20%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	46.7%	25%	
Dossiers orientés par la commission	380	305	- 19.7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46.1%	45.6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	47.9%	43%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1.6%	0.3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	50.5%	56.7%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	467	328	- 29.8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6.6%	4.6%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6.4%	7.3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	40.9%	41.5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1.5%	0.3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11.8%	8.8%	
		4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	8.1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3.6%	4.9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	32.8%	37.5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	27.4%	32.6%	

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Meuse	Dettes financières	9166	218	1008	80%	71.2%	16913	3,0
	dont dettes immobilières	4258	48	70	37.2%	15.7%	87545	1,0
	dont dettes à la consommation	4690	189	762	40.9%	61.8%	14611	3,0
	dont autres dettes financières	218	131	176	1.9%	42.8%	601	1,0
	Dettes de charges courantes	1438	261	1186	12.6%	85.3%	3185	4,0
	Autres dettes	851	183	368	7.4%	59.8%	1579	2,0
	Endettement global	11456	306	2562	100%	100%	15206	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Grand Est	Dettes financières	238347	6844	30572	72%	79.6%	14318	3,0
	dont dettes immobilières	100037	1038	1563	30.2%	12.1%	83712	1,0
	dont dettes à la consommation	132610	6067	24463	40.1%	70.6%	12767	3,0
	dont autres dettes financières	5699	3717	4546	1.7%	43.2%	726	1,0
	Dettes de charges courantes	45884	6783	25077	13.9%	78.9%	3555	3,0
	Autres dettes	46646	4955	10366	14.1%	57.6%	1815	2,0
	Endettement global	330877	8596	66015	100%	100%	17465	7,0

<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	13.9%	14.6%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5.4%	4.9%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77.9%	78.4%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	5	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7.3%	5.1%	5.2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	41.5%	41%	37.5%
Part des plans conventionnels conclus*	8.8%	7.4%	7.3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37.5%	40.4%	42.7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78.4%	78.4%	74.6%

*en % de dossiers traités

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0

